

ATTESTATION

La société **Dream Art Studio**, représentée par Monsieur Erick PIGNON, atteste que les musiques fournies à la société **PEYROUTET Telecom** (64) et intégrées dans leurs attentes musicales sont **libre de tous droits et autorisations**.

Extrait N°1 : L'Eté en fête	plage N°04	Collection CD VIDEASTE - CD N°03
Extrait N°2 : L'Eté en fête	plage N°03	Collection CD VIDEASTE - CD N°03
Extrait N°3 : Mozart	Divertimento	
Extrait N°4 : Vidéo Extrême	plage N°01	Collection CD VIDEASTE - CD N°15
Extrait N°5 : L'Eté en fête	plage N°01	Collection CD VIDEASTE - CD N°03

L'utilisation d'un enregistrement (phonogramme) doit faire l'objet d'une déclaration auprès soit de la SCPP soit de la SPPF. Le phonogramme, propriété d'un producteur phonographique est protégé durant 50 ans à compter du 1° janvier qui suit la date de son enregistrement (même pour les œuvres du domaine public).

L'article L 213-1 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que « l'autorisation du producteur du phonogramme est requise avant toute reproduction, mise à la disposition du public par la vente, l'échange ou le louage, ou communication au public de son phonogramme. »

Ces droits sont acquittés par Dream Art Studio.

En revanche, la musique appartient à ceux qui l'écrivent et la composent, et l'auteur peut décider ou non de déposer son œuvre auprès de la SACEM. Dans le cas où l'œuvre est déposée, les droits d'auteur restent à la charge de l'utilisateur.

Erick PIGNON
Directeur
Dream Art Studio